

APPEL À CANDIDATURES

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES NOMMÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE GUÉNANGE

Dans le cadre du renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Guénange, il est procédé à un appel à candidatures en vue de la nomination de ses membres non élus.

Le CCAS est un établissement public communal chargé de mettre en œuvre la politique sociale de la commune, notamment en matière d'aide sociale, de prévention et de développement social.



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est présidé par le Maire et composé à parts égales :

- **6 membres élus** par le Conseil municipal ;
- **6 membres nommés** par le Maire parmi des personnes qualifiées ou représentant le tissu associatif local.

Le présent appel à candidatures vise à pourvoir **6 postes de membres nommés**.



PROFILS RECHERCHÉS

Conformément à la réglementation, les candidatures doivent permettre la représentation des catégories suivantes :

- **Un représentant des associations familiales** (désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales – UDAF de la Moselle) ;
- **Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées ;**
- **Un représentant des associations de personnes handicapées ;**
- **Un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.**

Des personnes qualifiées participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur la commune peuvent également candidater.



MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les associations ou personnes intéressées sont invitées à transmettre au CCAS :

- Une **lettre de candidature motivée** ;
- Un **curriculum vitae** retraçant le parcours du candidat ; **petit plus appréciable**
- Pour les associations : une **liste de candidats** (au moins trois personnes, sauf impossibilité dûment justifiée).

! Les candidats ne doivent pas être membres du Conseil municipal et s'engagent à respecter la neutralité, la confidentialité et le secret professionnel.



DÉLAI DE DÉPÔT

Les candidatures sont à déposer avant le 15 avril 2026



ENVOI DES CANDIDATURES

Les dossiers sont à adresser :

- **Par courrier à :**
Centre Communal d'Action Sociale
1 rue Mozart, 57310 Guénange
- **Par courriel à :**
ccas-guenange@guenange.com



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Pour toute question, contacter le CCAS au **03 82 59 66 82**.
- Les membres du Conseil d'Administration du CCAS sont nommés par arrêté du Maire. Leur mandat est exercé à titre gratuit.
- Le Conseil d'Administration se réunit mensuellement, sauf circonstances exceptionnelles.
- Les membres nommés exercent leur mandat jusqu'au prochain renouvellement du Conseil municipal, prévu à l'occasion des élections municipales de 2032.
- Toutes les candidatures seront examinées dans le respect des principes d'égalité et de diversité.